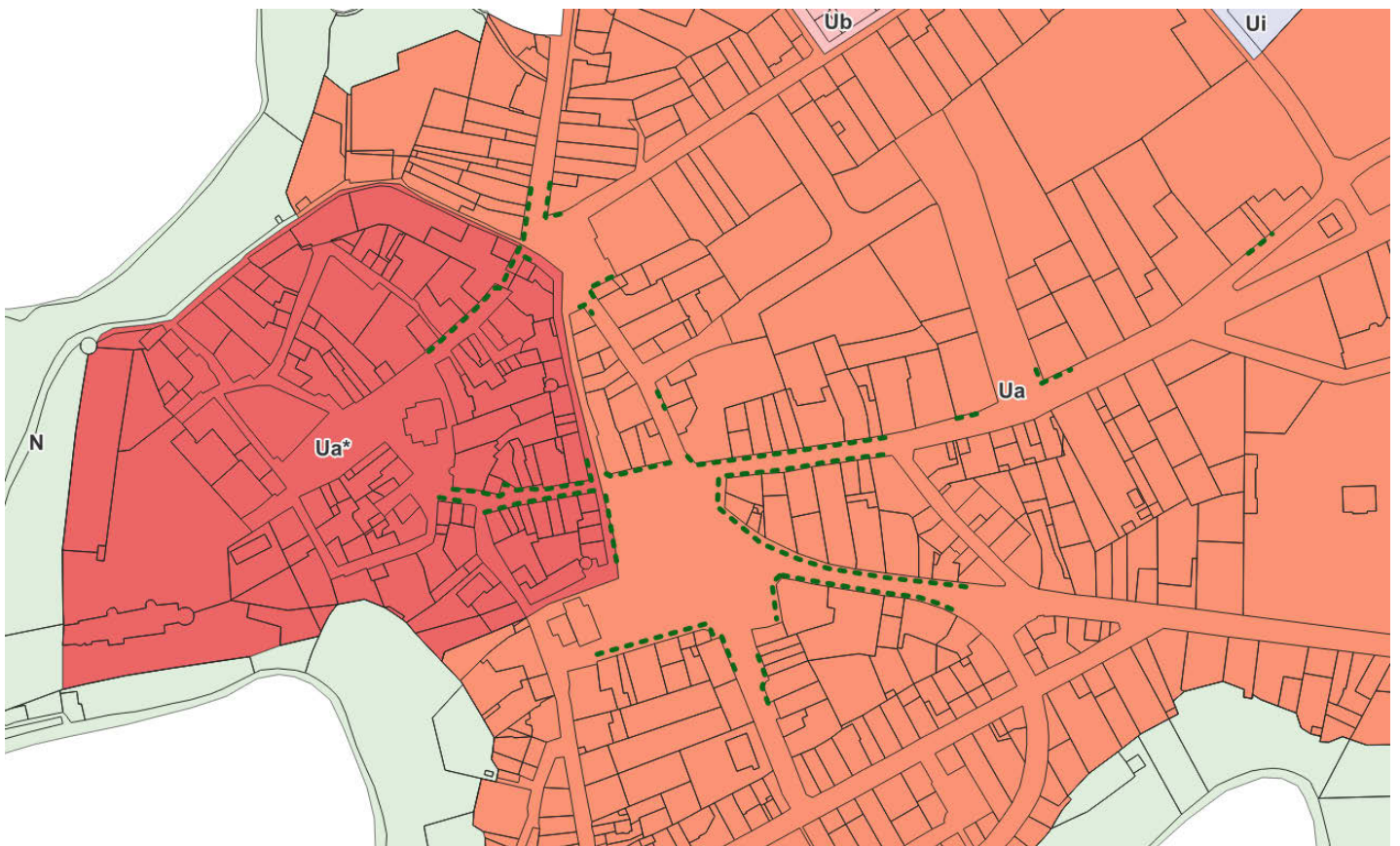


# COMMUNE DE BOUSSAC

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Périmètre de protection des vitrines commerciales (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)



Rues concernées par le périmètre de protection des vitrines commerciales :

- Place de l'Hôtel de ville
- Rue du Onze Novembre
- Rue Martin Nadaud
- Rue de la République
- Avenue Pierre Leroux
- Rue Vincent
- Place Carnot
- Rue du Docteur Gaumet